

CONSEIL NATIONAL DE L'ÉDUCATION POPULAIRE



Forum National de la Jeunesse

Yaoundé, 14 – 16 Janvier 2026, Palais des Congrès

1. CREATION

-
- Le CONEP est la plateforme d'expression, de coordination, et de concertation des organisations de la société civile menant des activités d'éducation populaire au Cameroun. Crée à l'issue de l'assemblée générale constitutive des 17 et 18 Avril 2024, le CONEP s'est doté d'une personnalité juridique à la faveur du récépissé de déclaration d'association N°00001285 / RDA / 06 / SAAJP / BAPP du 1^{er} Août 2024, conformément à la loi N° 90/053 du 19 Décembre 1990 portant Liberté d'association au Cameroun.
 - La création du CONEP fait suite au constat observé de la multiplicité des crises socio politiques et économiques au Cameroun et qui appellent la responsabilité des organisations de la société civile dans leur rôle d'éducation, de sensibilisation et de plaidoyer en alternative et en complémentarité du système éducatif formel.
 - Apolitique, laïc et à but non lucratif et d'une durée illimitée, le CONEP bénéficie du soutien institutionnel du Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique.

2. VISION ET MISSIONS

- Le CONEP milite pour : "Une société où l'éducation est accessible à tous, où les savoirs sont valorisés, où chacun est encouragé à s'engager activement dans son propre apprentissage et à contribuer au bien-être collectif, favorisant ainsi l'épanouissement personnel et le développement social durable."
- Le CONEP s'est donné pour mission de promouvoir la citoyenneté, l'éducation inclusive et la participation des membres de la communauté, en facilitant leur accès aux informations, aux connaissances, aux compétences et aux opportunités d'apprentissage ; en encourageant leur engagement citoyen et en renforçant les liens communautaires, afin de favoriser l'autonomisation des individus et le développement harmonieux de la société.

3.

COMPRENDRE L'ÉDUCATION POPULAIRE

- L'éducation populaire désigne une approche éducative qui vise à rendre l'éducation accessible à tous, en dehors du cadre formel de l'école. Sont qualifiées d'activités d'éducation populaire, toute activité visant à transmettre des connaissances et des compétences dans un cadre informel en complémentarité du système d'enseignement classique.
- L'éducation populaire vise à donner à chaque individu tout au long de sa vie, les outils nécessaires pour comprendre le monde qui l'entoure, et pour participer activement à la vie collective.
- L'éducation populaire englobe toutes les formes d'apprentissage qui se déroulent dans la vie quotidienne, que ce soit à travers les associations, les activités culturelles, les projets communautaires, les conférences, les ateliers, les campagnes de sensibilisation, ou sur internet.

4. ORGANISATION

LES MEMBRES

- Membres actifs
- Membres associés

LES ORGANES

- L'Assemblée Générale
- Le Bureau Exécutif National
- Les Commissaires aux Comptes (3)
- Le Secrétariat permanent
- Les organes déconcentrés (Fédérations, Coordinations et Réseaux)
 - ✓ *Chaque réseau est composé de : 01 Président, 01 Rapporteur et 01 Trésorier*
 - ✓ *La coordination du CONEP est assurée par un total de 7.717 organisations (13 au niveau national; 180 au niveau régional ; 1.044 dans les départements; et 6.480 au niveau des arrondissements*

5. RESEAUX THEMATIQUES

Le CONEP est organisé autour de 6 réseaux thématiques :

- **Réseau thématique 1** : Éducation, Formation et Santé
- **Réseau thématique 2** : Droits Humains et Culture de la Paix
- **Réseau thématique 3** : Emploi et Insertion Socioéconomique
- **Réseau thématique 4** : Communication et TIC
- **Réseau thématique 5** : Loisirs, Sport, Culture et Tourisme
- **Réseau thématique 6** : Environnement et Développement Durable

NB: Les organisations s'inscrivent au niveau des réseaux thématiques
(dans l' arrondissement de leur siège principal)

6. CONCLUSION

Le CONEP, un acteur clé dans l'exécution du plan jeunesse et des autres politiques en faveur des jeunes :

- Diversité de cibles et d'acteurs
- Acteurs de proximité
- Force numérique
- Couverture nationale
- Expertise et expérience des OSC membres
- Renforcement des capacités des organisations
- Visibilité / crédibilité
- Plaidoyer et action collective

NB: Cf document de présentation pour les modalités d'inscription

MERCI